

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 6 août 2019** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller  
Madame Stéphanie Lambert, conseillère  
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère  
Monsieur Jean-François Morin, conseiller  
Madame Lise Bachand, conseillère  
Monsieur Vincent Perron, conseiller  
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

## **ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 2 juillet 2019
  - 4.2 Adoption des comptes à payer
  - 4.3 Déneigement de l'Impasse du Haut-de-la-Rivière Nord - Renouvellement de l'entente avec la ville de Saint-Pie
  - 4.4 Vidange des boues des étangs aérés - Contrat
  - 4.5 Autorisation d'occupation du territoire public lot 2 210 758
  - 4.6 La maison de la famille des Maskoutains - Projet Démarmots
  - 4.7 Demande d'autorisation à la CPTAQ - Les Carrières de Saint-Dominique Ltée - Résolution d'appui
5. **SERVICE DE L'URBANISME :**
  - 5.1 Rapport du service
6. **SERVICE TECHNIQUE :**
  - 6.1 Rapport du service des eaux usées
7. **SERVICE DE L'AQUEDUC :**
  - 7.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable
8. **CORRESPONDANCE :**
  - 8.1 Sommaire de la correspondance

9. **DIVERS :**

10. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-119**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. **CONSEIL :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-120**

4.1. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** la conseillère Stéphanie Lambert  
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-121**

4.2. **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 6 août 2019 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 3 à 29/7/2019) : 71 197,51 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques n° 684 à 687 : 8 381,17 \$
- Chèque n° 372 annulé : (41,11) \$
- Paiements Accès D, 500 275 à 500 304 : 53 879,14 \$
- Chèques manuels 10 008 à 10 013 : 30 318,43 \$
- Paiements directs 750 235 à 750 261 : 8 927,83 \$

Déboursés à payer :

- Chèque n° 688 à 747 : 82 416,70 \$

**Total : 255 079,67 \$**

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-122**

#### **4.3. DÉNEIGEMENT DE L'IMPASSE DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE NORD - RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-PIE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Pie, par sa résolution numéro 20-07-2019 nous offre, de renouveler l'entente pour l'entretien d'hiver de l'Impasse du Haut-de-la-Rivière Nord, aux montants suivants :

- Saison 2019-2020 : 1 750 \$
- Saison 2020-2021 : 1 800 \$
- Saison 2021-2022 : 1 850 \$

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la proposition de la Ville de Saint-Pie.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses aux prévisions budgétaires des exercices financiers 2020 à 2023 au poste budgétaire 02-330-00-443.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-123**

#### **4.4. VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS - CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la vidange des étangs 1 et 4;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre public a été dûment publié sur SEAO et dans le journal Le Courrier de Saint-Hyacinthe à cet effet;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions le 30 juillet 2019, à 11 h 05;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Stéphanie Lambert  
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Clean Harbors Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer les travaux de vidange des étangs aérés pour un montant au bordereau de 149 721,22 \$, plus taxes, le tout tel que mentionné au formulaire de soumission et faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées au poste budgétaire 02-414-00-411 et financées par la réserve vidange étangs jusqu'à l'excédent de celle-ci.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-124**

##### **4.5. AUTORISATION D'OCCUPATION DU TERRITOIRE PUBLIC LOT 2 210 758**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 2 210 763 demandent l'autorisation d'empiéter sur un espace public afin d'installer un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2018-337 relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande respecte toutes les conditions;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la présente demande d'occupation du territoire sur le lot 2 210 758 appartenant à la municipalité.

QUE les demandeurs s'engagent à respecter les conditions du règlement numéro 2018-337.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-125**

##### **4.6. LA MAISON DE LA FAMILLE DES MASKOUTAINS - PROJET DÉMARMOTS**

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la famille des Maskoutains souhaite offrir des activités auprès de jeunes familles de la région et souhaite utiliser les locaux de la municipalité pour offrir les ateliers;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à soutenir et mobiliser les communautés locales afin de promouvoir l'égalité des chances des familles et des enfants;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les activités offertes par la Maison de la famille des Maskoutains dans les locaux de la municipalité, le tout avec entente avec la coordonnatrice des loisirs, madame Fanny St-Jean, pour l'utilisation desdits locaux.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-126**

#### **4.7. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - LES CARRIÈRES DE SAINT-DOMINIQUE LTÉE - RÉSOLUTION D'APPUI**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a adopté un règlement afin d'autoriser l'agrandissement du site des Carrières de Saint-Dominique Ltée;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés (2 210 272 et 2 210 273) font partie d'une zone à vocation agricole-commerciale;

CONSIDÉRANT QUE la ressource est située spécifiquement en ces lieux;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés ont un potentiel agricole de «classe 4 & 5»;

CONSIDÉRANT QUE l'activité d'extraction n'aurait pas d'impact aggravant vis-à-vis la situation actuelle et les lots agricoles avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE les activités d'extraction sont existantes et non pas pour effet de diminuer ou modifier la nature des activités agricoles avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE les Carrières Saint-Dominique Ltée sont un facteur important au développement économique de la municipalité et de la MRC des Maskoutains via sa contribution et ses redevances versées à ces organismes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Josée Beaugard  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la présente demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

**ADOPTÉE**

#### **5. SERVICE DE L'URBANISME :**

##### **5.1. RAPPORT DU SERVICE**

La compilation du mois de juillet 2019 est déposée au Conseil.

#### **6. SERVICE TECHNIQUE :**

##### **6.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES**

Le rapport du mois de juillet 2019 est déposé au Conseil.

**7. SERVICE DE L'AQUEDUC :**

**7.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

Le rapport d'exploitation du mois de juillet 2019 est déposé au Conseil.

**8. CORRESPONDANCE :**

**8.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE**

Le sommaire de la correspondance du mois de juillet 2019 est déposé au Conseil.

**9. DIVERS :**

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-127**

**10. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 38.

**ADOPTÉE**

---

Robert Houle  
Maire

---

Christine Massé  
Directrice générale et secrétaire-trésorière